

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, le

28 JUIN 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Commune de GÉTIGNÉ

REGISTRE
D'ENQUETE PUBLIQUE

Relatif à

La demande, par la société NEOEN, de permis de
constituer pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque
au sol sur un ancien site de stockage d'uranium sur le
territoire de la commune de Gétigné au lieu-dit
l'Écarpière

ENQUETE RELATIVE

A

la demande, par la société EOEN, de permis de construire pour
l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un ancien
site de stockage d'uranium sur le territoire de la commune
de Gétigné au lieu-dit l'Écarpière

En exécution de l'arrêté du 12 avril 2021

de M. le Préfet de la Loire-Atlantique

Je soussigné(e), M NORIE Jean-Paul ai ouvert, ce jour,
le registre d'enquête, pour recevoir les observations du public

A Gétigné

Le 5 mai 2021



JMR

1^{ère} Permanence : 5 mai 2021 de 9h à 12h

Nombre de personnes reçues : 0

Nombre d'observations formulées sur le registre : 0

2^{ème} Permanence : 11 mai 2021 de 9h à 12h

Nombre de personnes reçues : 0

Nombre d'observations formulées sur le registre : 0

3^{ème} Permanence : 22 mai 2021 de 9h à 12h

Nombre de personnes reçues : 1

Nombre d'observations formulées sur le registre : 1

Romuald Palmaris

J'étais venu pour avoir des informations sur la sécurité de site en nature. Le commissaire enquêteur a parfaitement répondu à mes questions et interrogations.

MJP

4^{ème} Permanence : 26 mai 2021 de 14h à 17h

Nombre de personnes reçues : 3

Nombre d'observations formulées sur le registre : 0

5^{ème} Permanence : 4 juin 2021 de 14h à 17h

Nombre de personnes reçues : 2

Nombre d'observations formulées sur le registre : 0

1 conseil regu de jour de l'association Bretagne Vivante a été inscrit sur registre dématérialisé.

L'association "Jeune et saine pour l'avenir" dépose un courrier en mairie ce jour 27 mai 2021 à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.
Ce courrier sera à joindre au registre d'enquête.

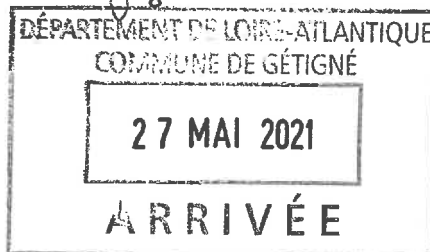
Marie PASQUEREAU

Association "Jeune et saine pour l'avenir"

3 chemin des Venelles - 44190 CLISSON - Tél. 02-40-03-98-08



MOINE
SEVRE
AVENIR



Clisson, le 26 mai 2021

A l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur

Monsieur,

L'association Moine et Sèvre pour l'Avenir, association de protection de l'environnement pour les vallées de la Sèvre et de la Moine, est impliquée depuis plus de 30 ans dans le suivi de la réhabilitation des anciens sites uranifères du secteur (étang de stockage des résidus de traitement de l'uranium 238 et anciennes mines d'uranium) et donc dans le suivi des conséquences de l'exploitation de l'uranium sur la santé et l'environnement des populations.

L'association a notamment œuvré et lutté pour que le site de l'Ecarpière ne soit pas banalisé et pour que des projets aberrants soient abandonnés. Soutien des énergies renouvelables, l'association a lancé l'idée de la première centrale solaire sur une partie du site non impactée par le stockage de résidus radio-actifs.

Par contre, l'association est très préoccupée par le nouveau projet de centrale photovoltaïque sur l'I.C.P.E. lieu de stockage de 11 500 000 tonnes de résidus radioactifs, l'un des plus importants de France. Nous nous sommes en effet battus en son temps pour que la couverture de protection des déchets soit suffisamment dimensionnée afin de sécuriser les populations et le personnel intervenant sur le site. A cet effet, un arrêté préfectoral en date du 30/11/1995 a stipulé dans son article 11 que « sont interdites sur le bassin de stockage des résidus de traitement du minerai, la réalisation de trous, excavations, fondations, forages, défonçage, etc.... ».

Cette précaution ayant été prise, il s'avère que les résultats de contrôle du radon réalisés sur le site sont proches de ceux réalisés dans le milieu naturel environnant du plateau, ce qui, manifestement atteste que la couverture de matériaux est dans son état relativement protectrice. La radioactivité sur le site est quant à elle parfois plus élevée sur le bassin que dans le milieu naturel.

De nouvelles servitudes viennent d'être annoncées permettant des affouillements de 30cm maximum sur le bassin de résidus. L'association s'oppose formellement à ces affouillements sur la zone de stockage des déchets à savoir sur la zone 2 Sud matérialisée sur la cartographie page 44 de l'étude d'impact.

La situation n'a en effet pas changée sur le site entre l'établissement de l'arrêté préfectoral de 1995 et la sortie des nouvelles servitudes en 2021. Comment par enchantement, les interdictions exigées pendant 25 ans disparaîtraient-elles alors que la situation est inchangée ? La protection doit donc pour nous rester la même et les installations de la future centrale solaire (capteurs, réseaux, etc....) doivent être posés hors sol sur cette zone 2 Sud et sur une petite partie de la zone 1 Nord.

La couverture de protection ne doit en aucun cas être endommagée.

La société NEOEN, porteuse du projet avec laquelle nous avons beaucoup échangé nous a attesté que l'utilisation de la technique hors sol était possible sur le bassin de résidus et nous a reconfirmé par téléphone le 26 mai 2021 qu'elle comptait utiliser cette technique sur l'I.C.P.E..

**Association Moine et Sèvre pour l'Avenir – 3 chemin des Venelles – 44190 CLISSON
Tél: 02-40-03-98-08**

En conclusion, l'association Moine et Sèvre pour l'Avenir œuvrant pour un environnement sain dans l'intérêt de la santé des populations et des travailleurs du site demande expressément une pose hors sol de toutes les installations sur la zone 2 Sud faute de quoi elle s'oppose formellement au projet de centrale photovoltaïque sur le bassin de résidus.

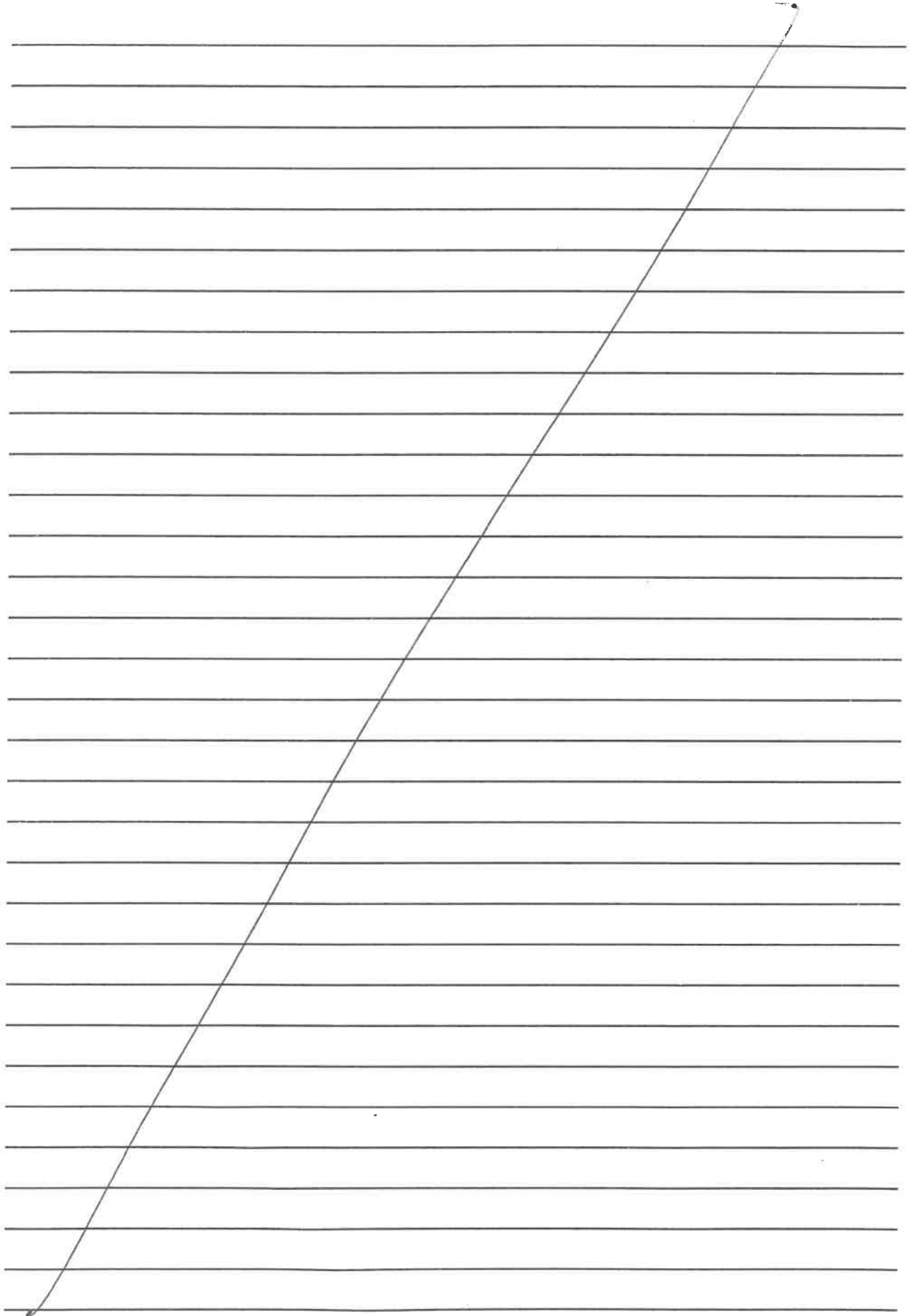
Comptant sur la prise en considération de notre requête, veuillez recevoir Monsieur nos sincères salutations.

Pour l'association

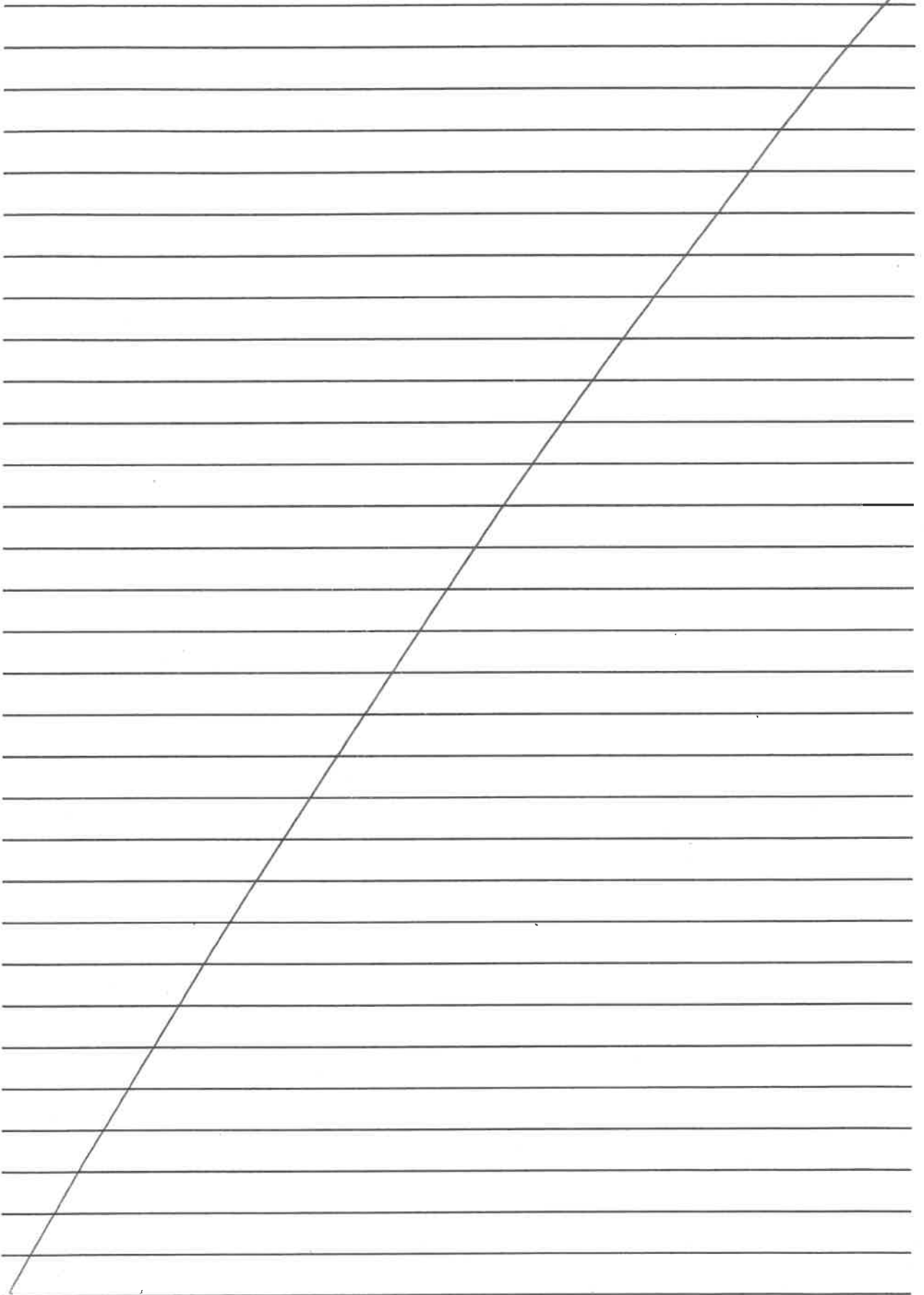
A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by the name 'Marie PASQUEREAU' written in a cursive script.

Le secrétaire et porte-parole

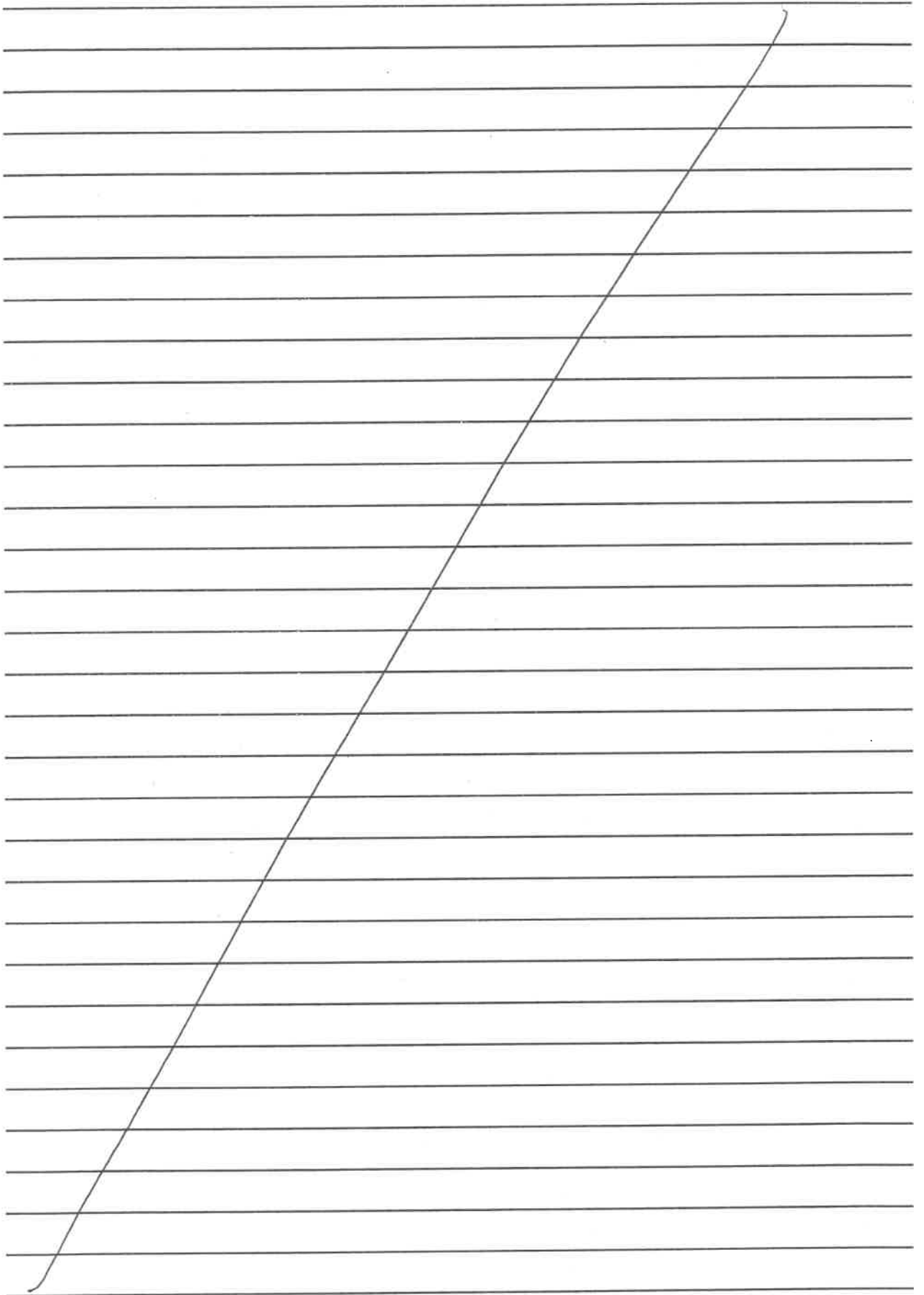
Jan



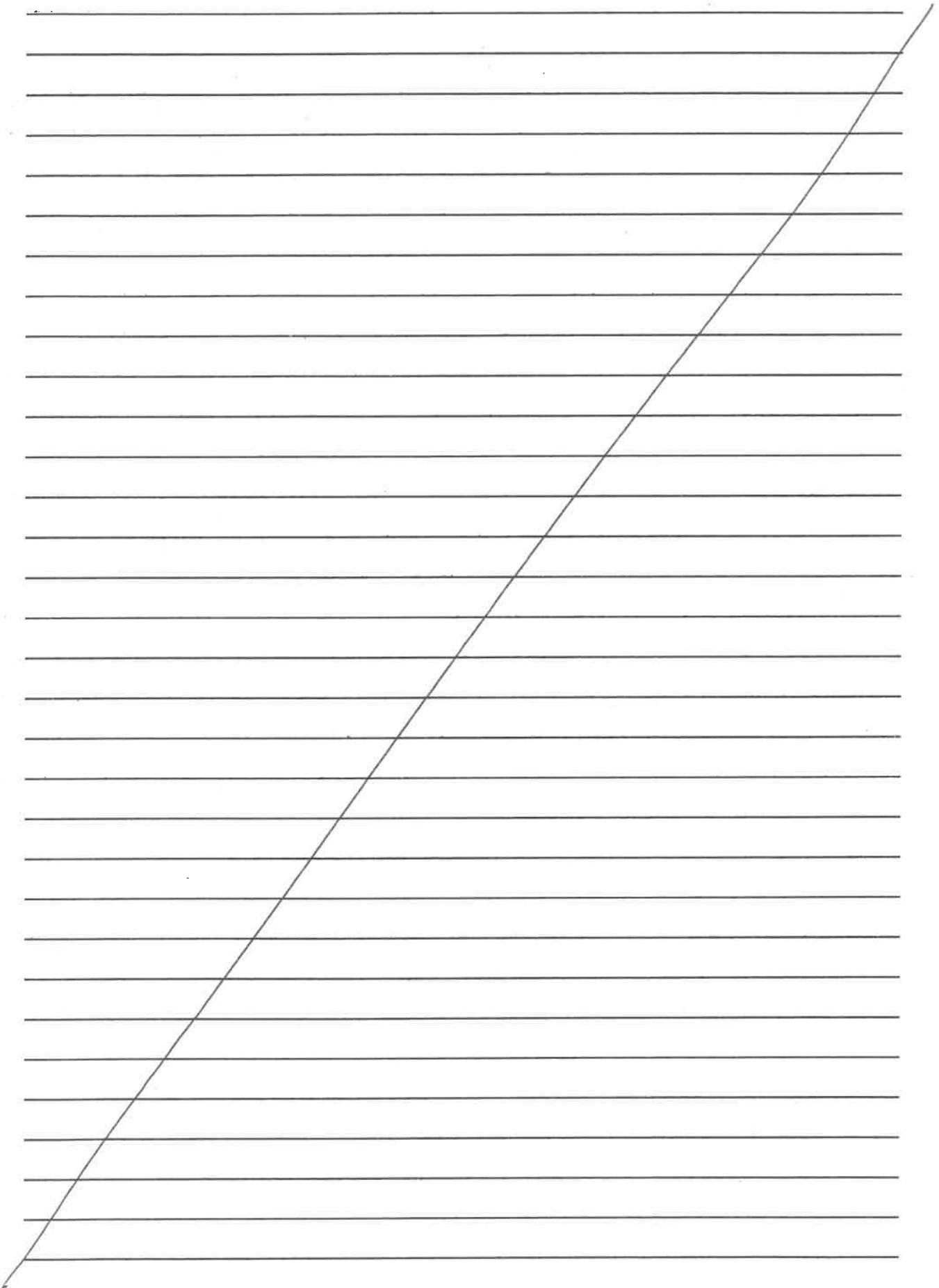
JAN



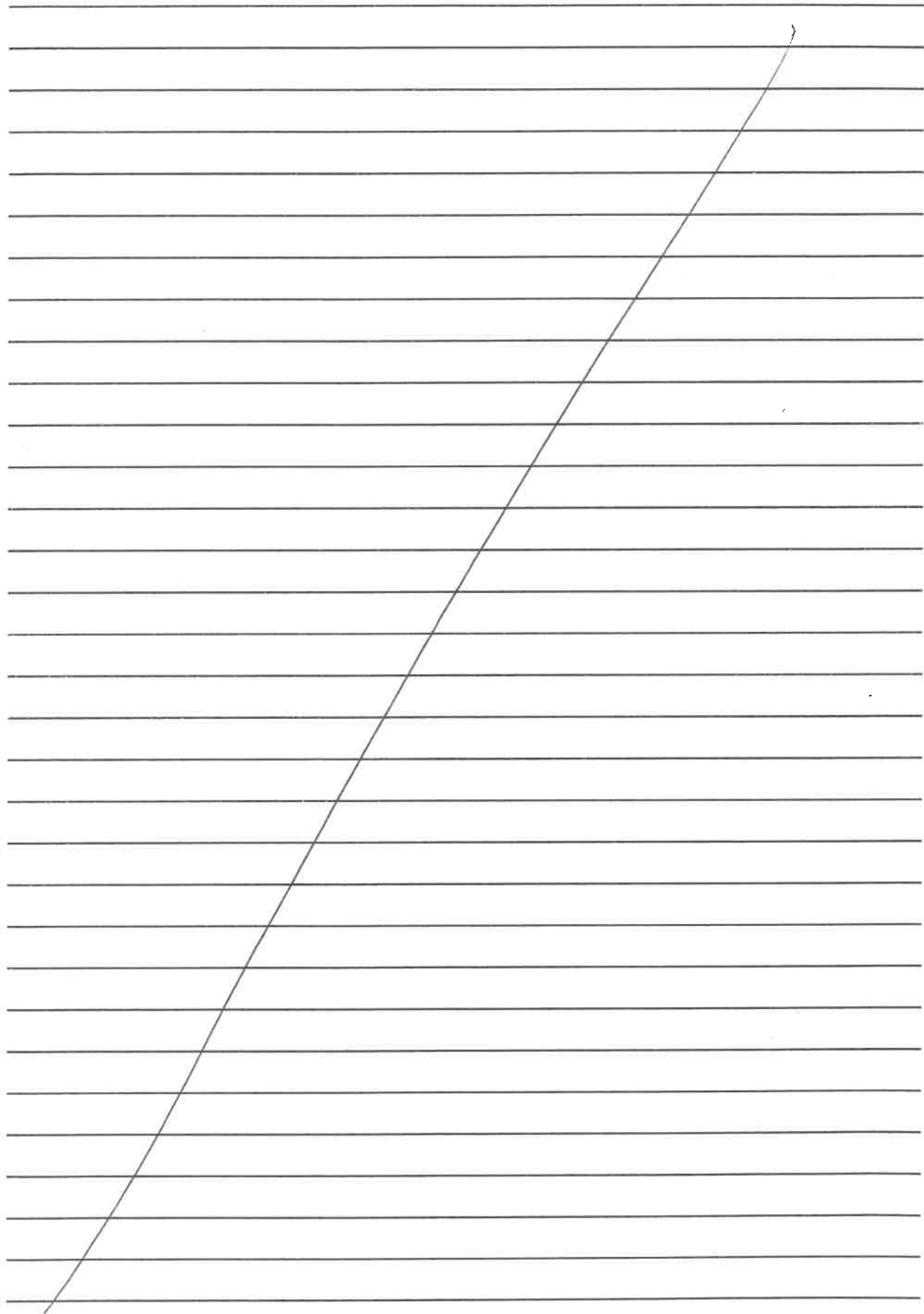
Jan



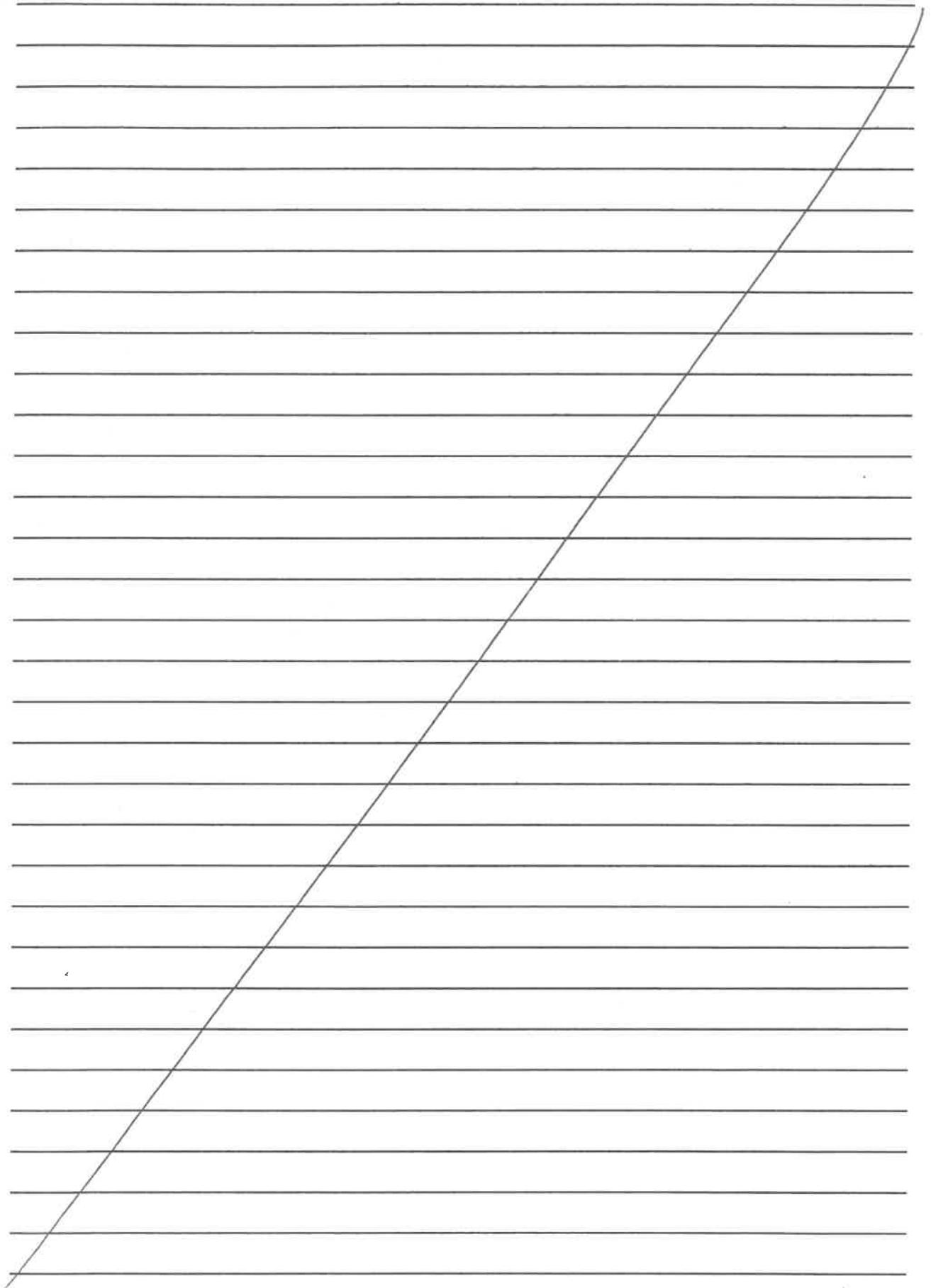
JAN



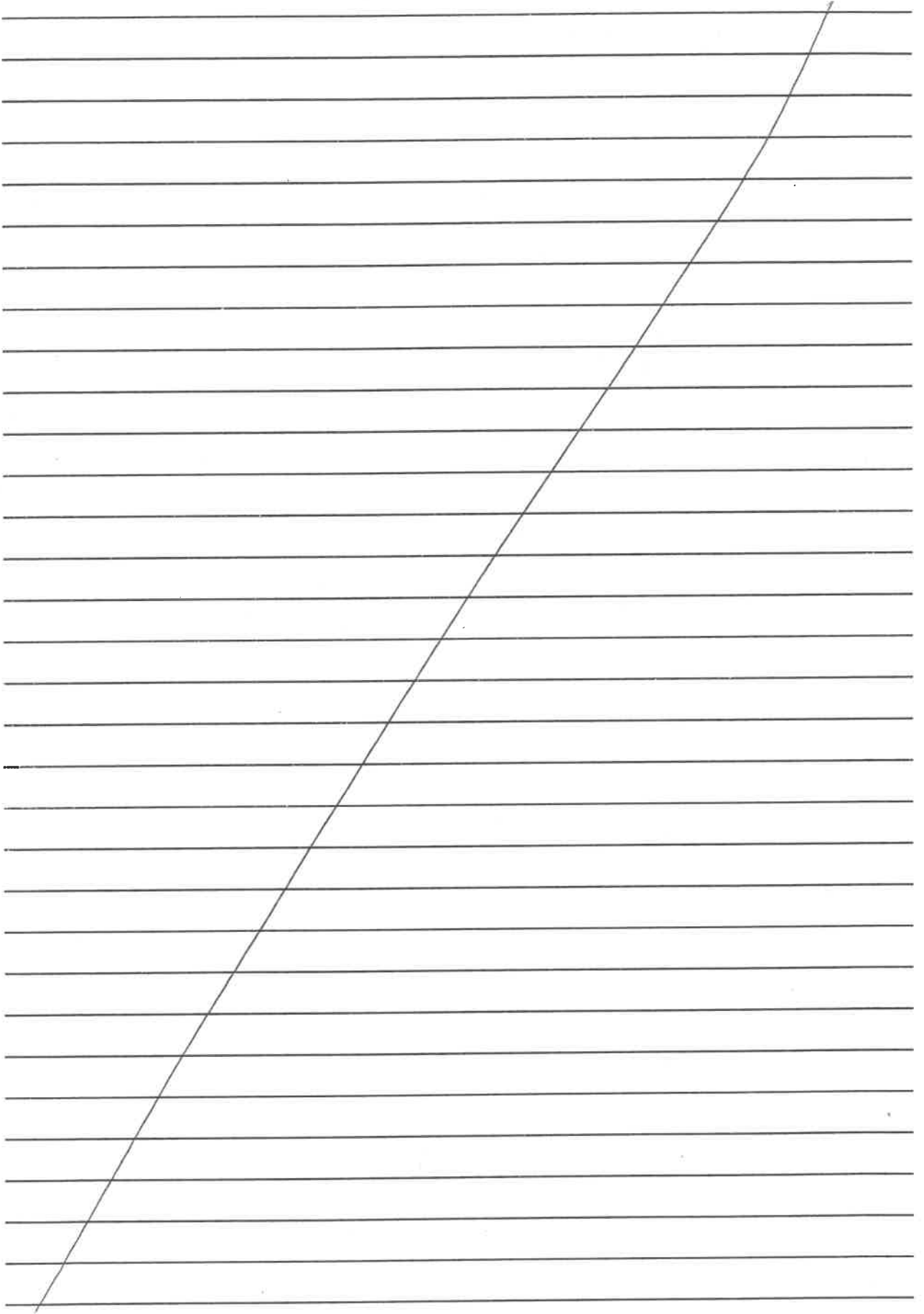
Self



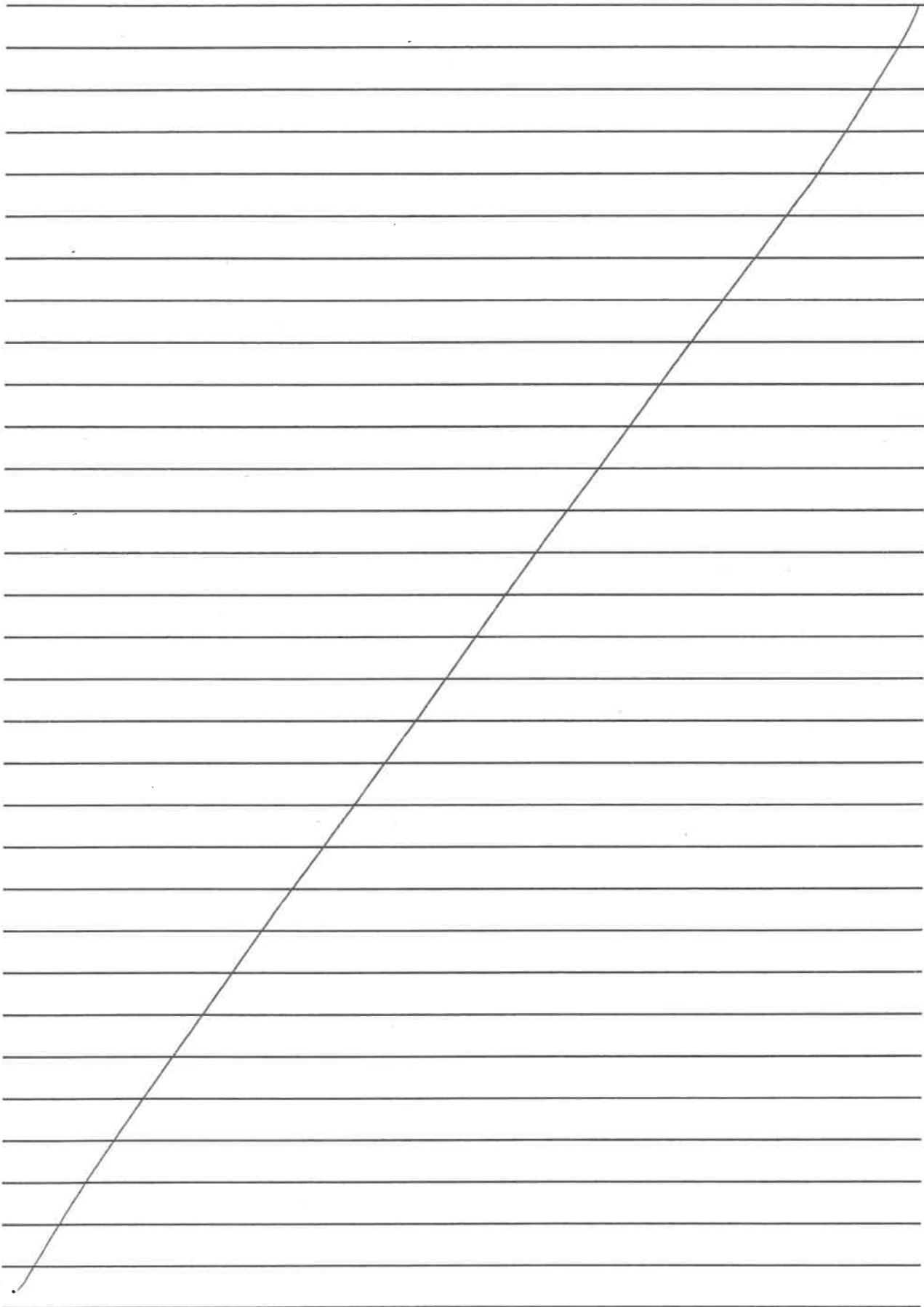
JK



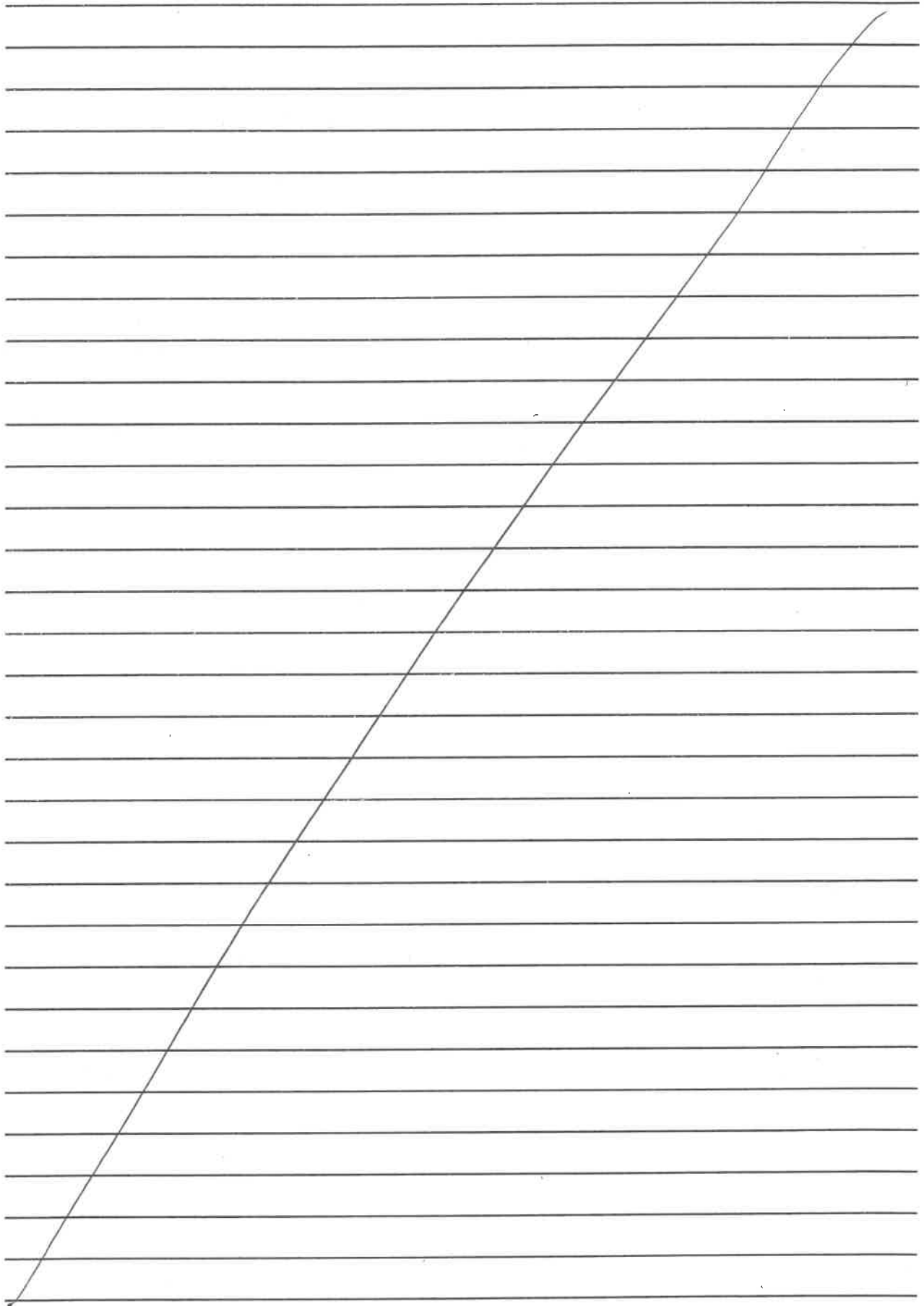
Jan



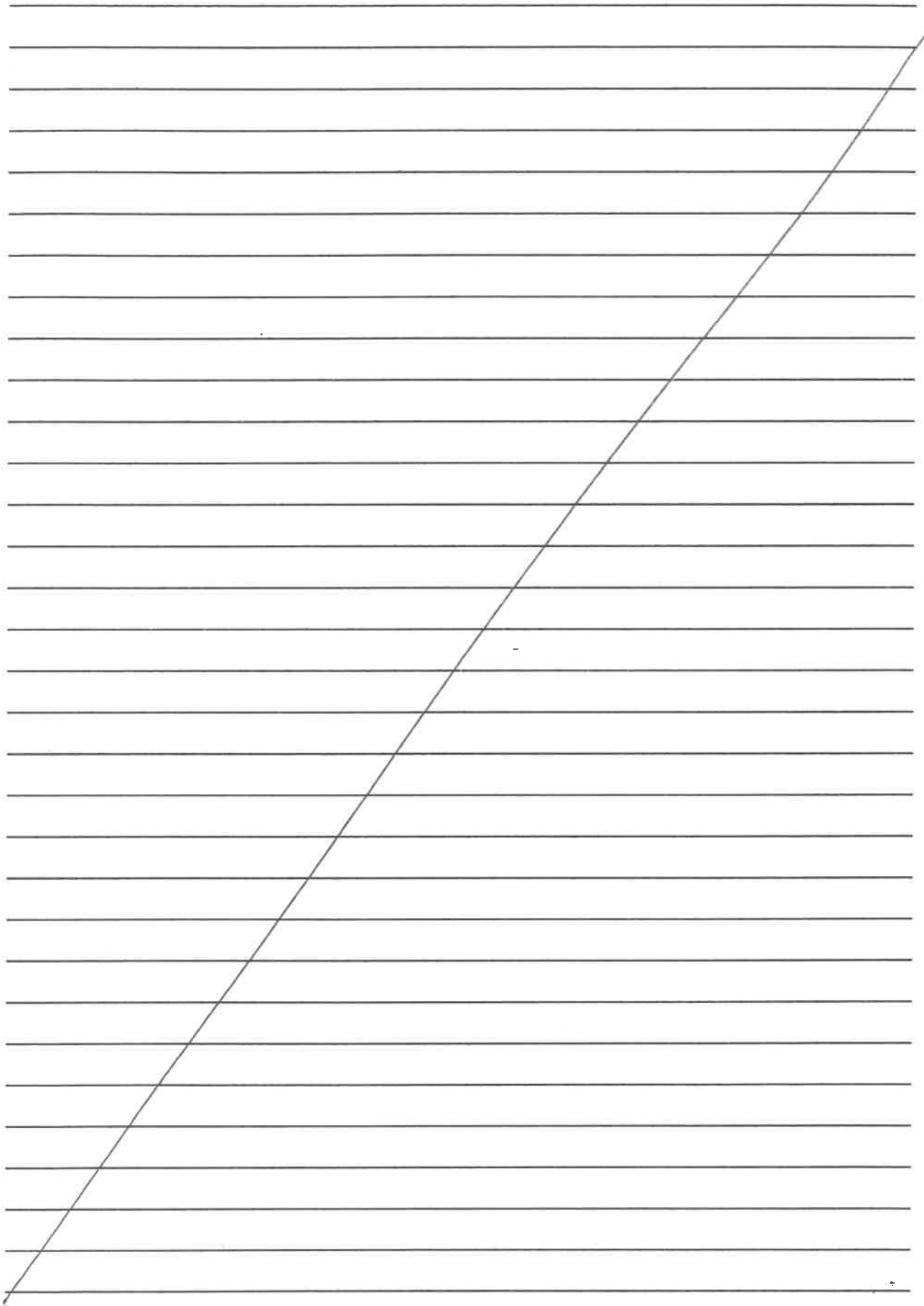
JAN



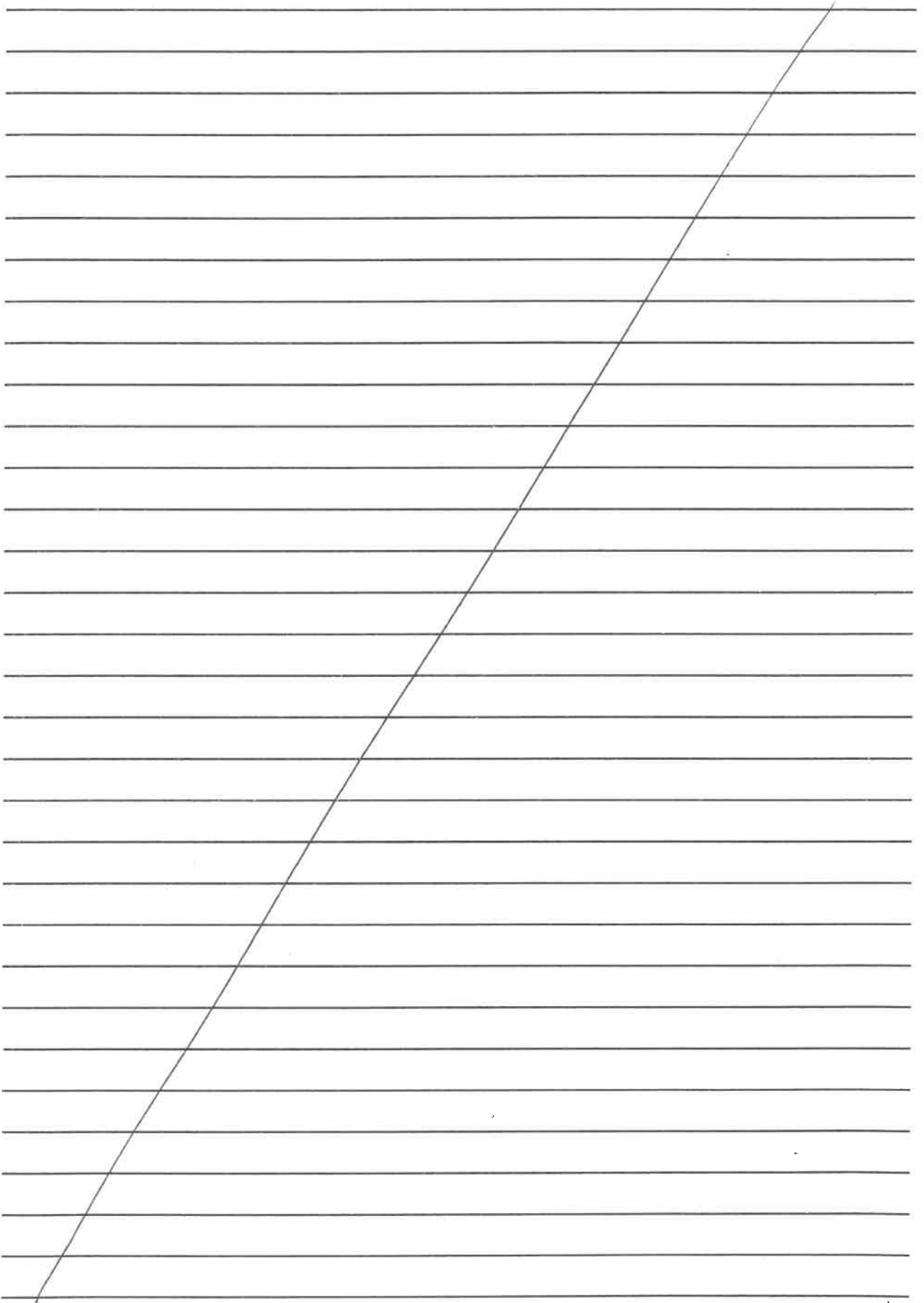
JPN



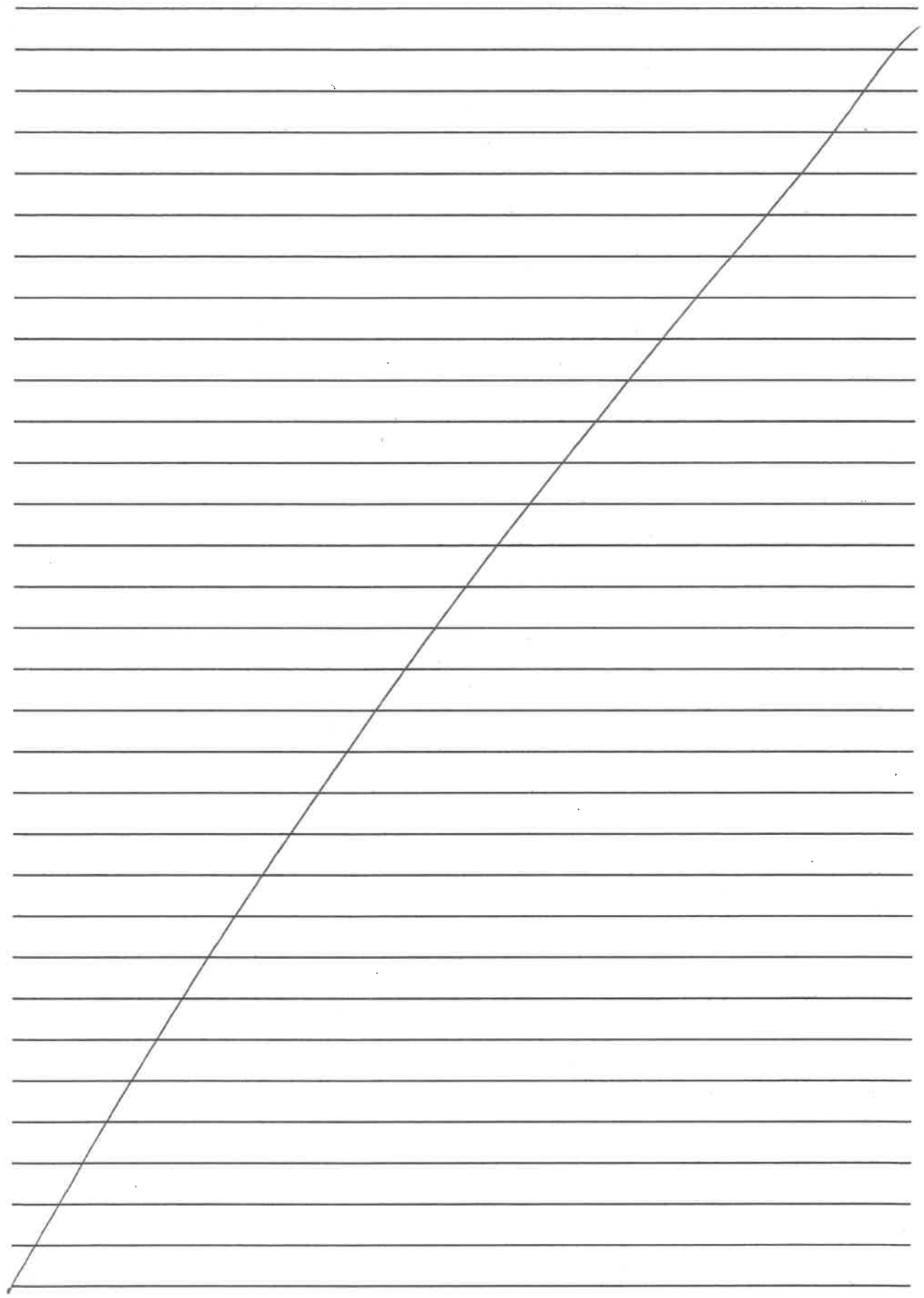
YPR



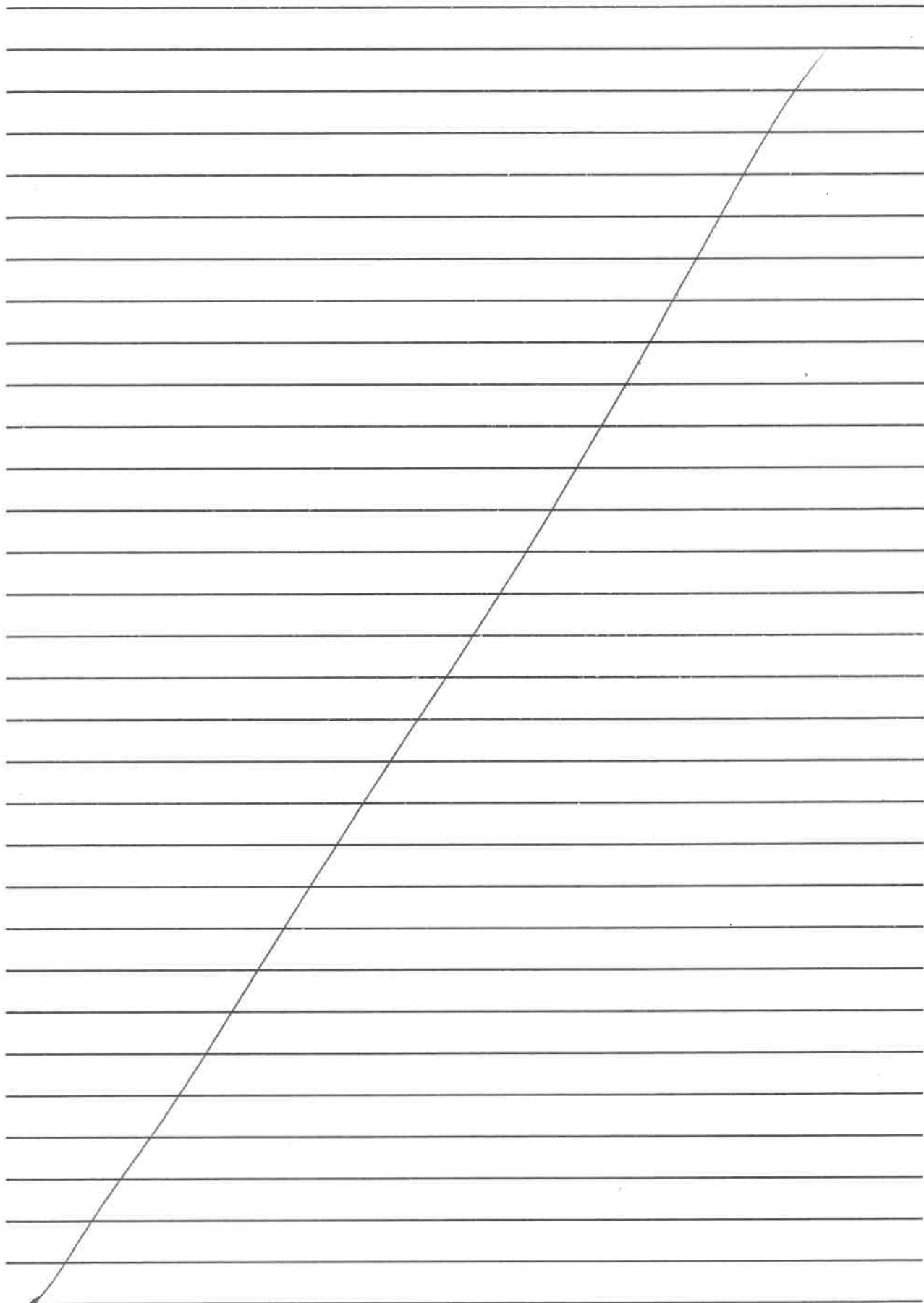
Jan



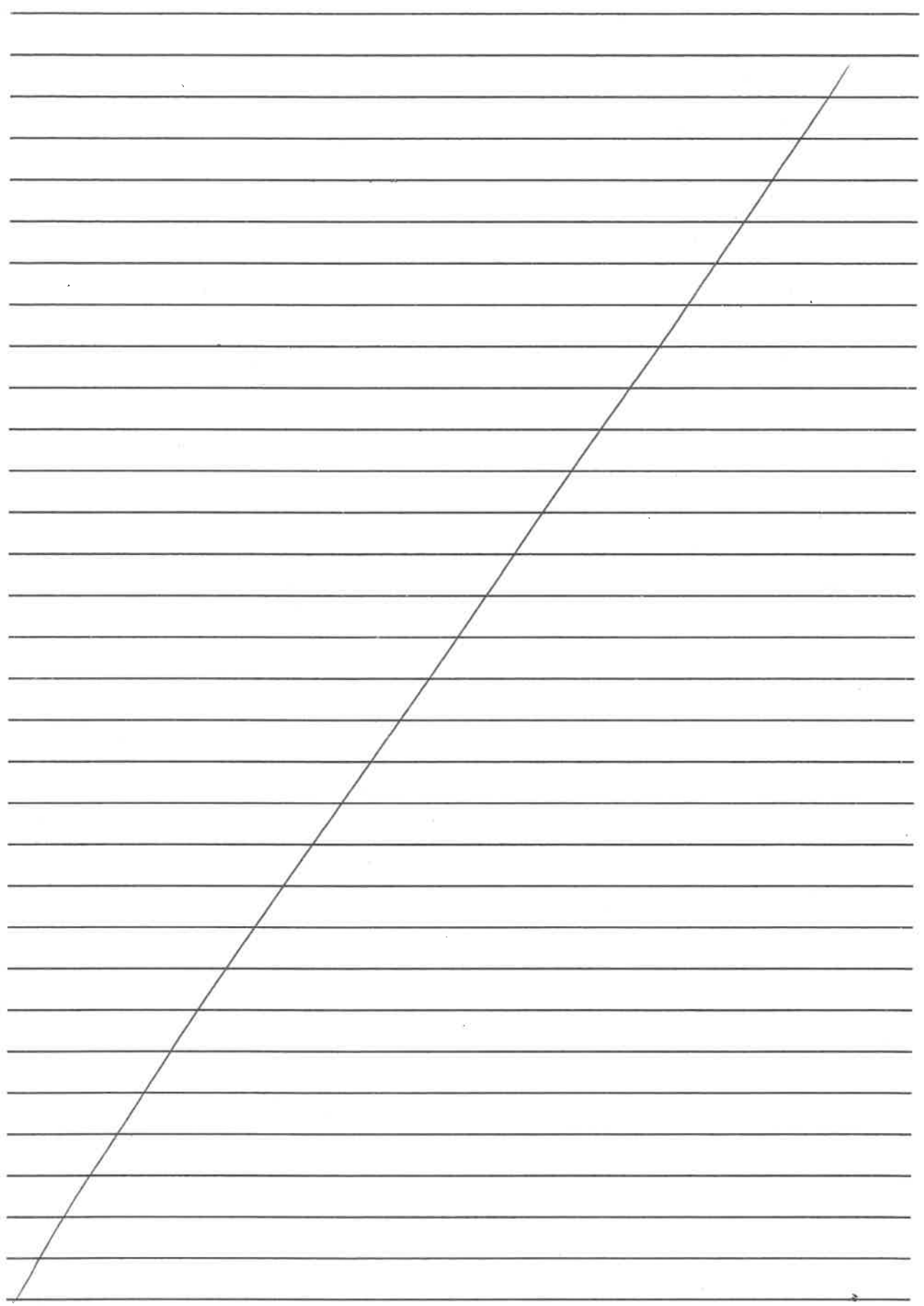
JAN



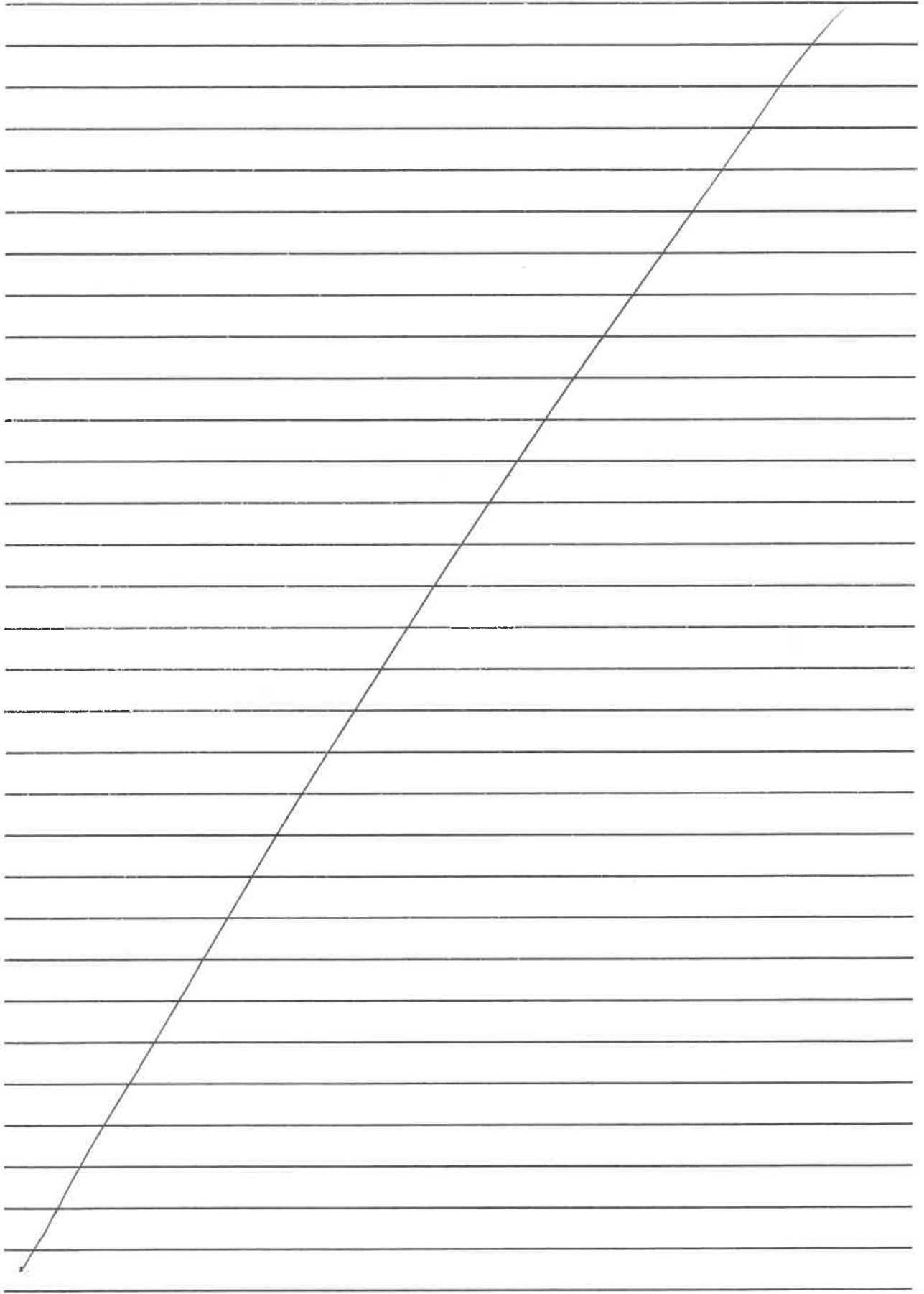
Jan



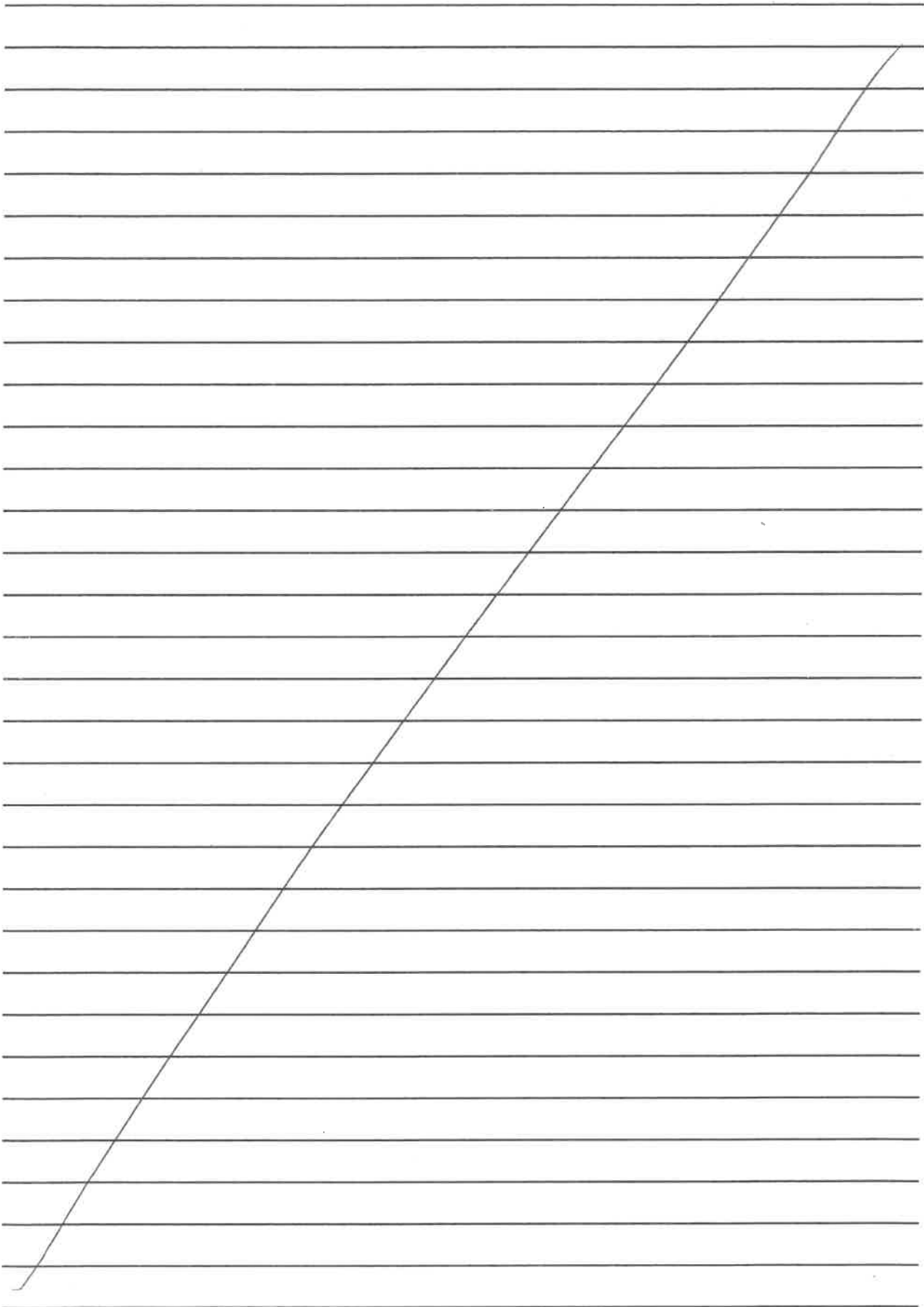
JAN



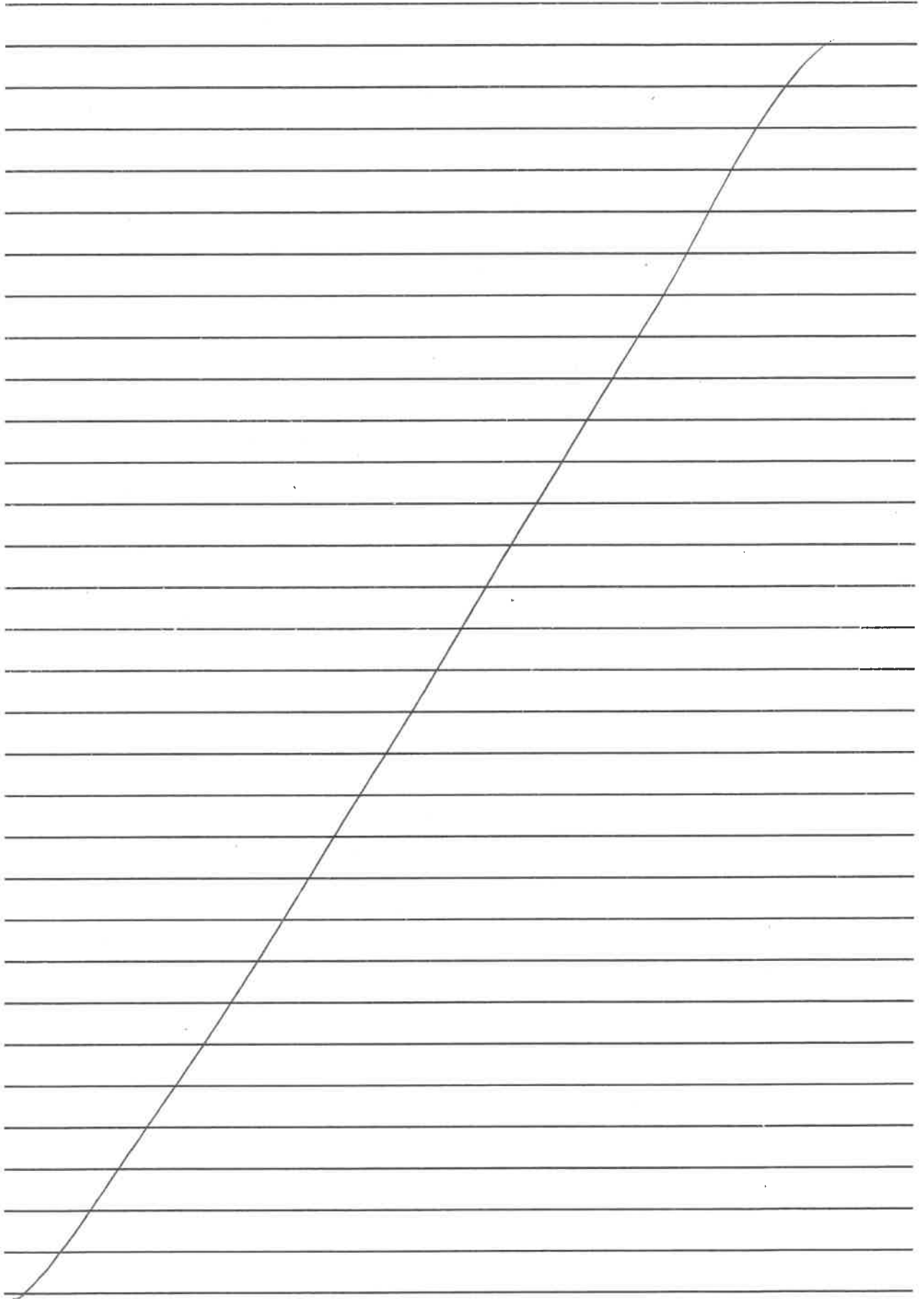
[Handwritten signature]



JAN



Jan



Le 4 juin 2021 à 17^h heures

Le délai d'enquête étant expiré,

Je soussigné(e) NORIE Jean Paul déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours consécutifs

du 5 mai 2021 au 4 juin 2021

de 9h H à 17 H

et de _____ H à _____ H

(sauf dimanche et jours fériés)

Les observations ont été consignées au registre par 2 personnes
(pages n° 2 à 3)

En outre, j'ai reçu 2 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1ère lettre en date du 26 mai 2021

de M. l'Association Hoïne et Sèvre pour l'Arvini

2ème lettre en date du 4 juin 2021

de M. l'Association Bretagne Vivante (cf. registre dématérialisé)

3ème lettre en date du _____

de M. _____

Le présent registre ainsi que les 2
pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins
le 28/06/21 à M. le Préfet de la Région Atlantique



Jean-Paul NORIE
Commissaire Enquêteur